

Compte-rendu de l'assemblée Générale
de L'Association Combette – En Marmoerain
15/01/2009

Les riverains du quartier de la Combette – En Marmoerain ont tenu leur assemblée générale annuelle le 15/01/2009. Quinze familles étaient représentées.

I – Election du bureau.

Il a été procédé au renouvellement du bureau de l'association par un vote.
Sont élus à l'unanimité :

Monsieur André GAY, au poste de président, (tél. 06-83-50-74-38)

Monsieur Denis SERALE au poste de trésorier

Monsieur Manuel GONCALVES au poste de secrétaire.

II – Cotisations.

La cotisation annuelle a été soumise au vote des membres présents. Elle a été fixée à l'unanimité à 10 euros par famille. Essentiellement pour couvrir les frais de secrétariat induits par l'activité de l'association.

III – Objet de l'association :

Il a été décidé de modifier l'objet de notre association en élargissant notre domaine d'action conformément aux objectifs que nous avons préalablement fixés.

Cette modification porte sur :

- Le nom : l'association devient l'Association Combette – En Marmoerain.
- L'objet qui devient :

« Devenir une force de proposition citoyenne pour promouvoir l'aménagement du quartier Nord- République, en préservant l'environnement et la qualité de vie dans des domaines aussi variés que la voirie, le développement de voie cyclables sécurisées, l'aménagement des trottoirs, des passages piétons, des carrefours routiers, le plan de circulation, le fleurissement, le circuit de ramassage de l'Ambarbus, les accès piétons au centre commercial « Intermarché » et la lutte contre toutes formes de nuisances à Ambérieu en Bugey ».

Cette modification qui sera enregistrée en Sous- Préfecture, a été votée à l'unanimité.

La parution au journal officiel n'est pas obligatoire pour une modification. En conséquence, c'est un acte gratuit.

IV – Cahier des charges ou revendicatif.

Lors de la remise du cahier revendicatif aux élus, L'Association proposera à Madame le Maire que notre quartier devienne le laboratoire de sa politique d'urbanisme, une vitrine.

Pour alimenter ce cahier et formuler notre projet, nous avons opéré le recueil des besoins des riverains sur la forme d'un tour de table.

De ces discussions ressortent des points prioritaires qui seront inscrits sur le cahier des charges.

Ces points sont les suivants :

A – Voierie : à Ambérieu, les gens marchent sur la chaussée !

- Le réaménagement de la rue de la République dans sa partie Nord. Terminer les trottoirs qui pour certains sont en chantier depuis 45 ans... et impraticables pour des piétons âgés et des poussettes. Réhabiliter la voierie, fortement dégradée (ornières, nids de poule...).
- Le réaménagement de la rue de la Commune de 1871 en construisant les trottoirs qui n'ont jamais été réalisés (depuis 30 ans...) et en réhabilitant la chaussée.
- Terminer les travaux dans la rue du repos qui n'a pas de trottoirs : les maisons sont construites, il n'y a pas de trottoirs et les gens ont les pieds dans l'eau devant chez eux.
- Réhabiliter la voierie rue Henry Dunant.

B – Sécurité – Sanitaire : à Ambérieu, les véhicules roulent trop vite en ville, les vélos n'ont pas leur place.

- Rue de la République Nord : engager des travaux (autres que des dos d'âne qui dégradent les véhicules des habitants) visant à réduire la vitesse des véhicules sur cette chaussée. Une réimplantation de la signalisation en place pourrait suffire à faire baisser la vitesse très excessive des véhicules dans cette rue (bus, voitures particulières, pompiers, taxis, cyclomoteurs...).
- Rue du repos et rue de la Commune : réalisation d'ouvrages, autres que dos d'âne qui dégradent les voitures des habitants, visant à réduire la trop grande vitesse des véhicules dans cette rue. Il s'agit, là aussi, de réaliser ces trottoirs en privilégiant des ouvrages de type chicane à croisement alterné pour réduire la vitesse des véhicules dans cette rue.
- Construire des trottoirs rue Henry Dunant. Cette rue est très empruntée par des lycéens piétons qui descendent au lycée solaire. Ils n'y sont pas en sécurité.
- Aménager un itinéraire piétons sécurisé le long du chemin de l'aviation pour permettre aux lycéens, internes au LEP et autres de se rendre au lycée à pieds ou à vélo en toute sécurité.
- Construire un ouvrage de sécurité et acoustique le long de la partie Nord de la Rue de la République au dessus de la déviation RD 1504.
Un morceau du vieux mur s'est récemment effondré, marquant par là sa vétusté et son inutilité en matière de sécurité.
- Aménager un itinéraire piéton et cycliste pour accéder au centre commercial Intermarché en toute sécurité. Aujourd'hui... c'est mortel !
- Faire pratiquer de fréquents contrôles de vitesse par la maréchaussée et la police municipale sur ces secteurs qui deviennent extrêmement passants depuis l'ouverture du centre Intermarché.

- Aménager des itinéraires cyclables pour permettre aux familles de sortir d'Ambérieu, au Nord, au Sud et à l'Ouest en toute sécurité avec les enfants. Ces itinéraires doivent être étudiés dans le cadre de l'intercommunalité pour impliquer les communes du canton et permettre des liaisons cyclables de la ville vers la campagne et vice versa.
- Faire installer des siphons sur les évacuations d'eaux de ruissellement dans les rues de la République, du Repos et de la Commune. Il semblerait que ces évacuations aient été réalisées sans système de siphon anti retour, ce qui occasionne de fortes remontées d'odeurs qui gênent les riverains. Les eaux pluviales et usées sont collectées sur le même réseau et les odeurs sont parfois difficilement supportables.
- Faire installer des poubelles publiques Avenue BELLIEVRE et rue de la Commune/Repos derrière le cimetière pour inciter les usagers à ne pas abandonner leurs déchets sur la voie publique. Le vent les amènent chez les riverains.

C – Bruit : à Ambérieu, carrefour du département, le surdéveloppement oublie l'humain.

- Faire cesser les activités bruyantes nocturnes de la plateforme Danone/ Transalliance. C'est une gare de triage qui a vu le jour sous nos fenêtres. Un monstrueux locotracteur bouge des trains toute la nuit, dans un vacarme infernal en empêchant les riverains de dormir. ***C'est un GRAVE problème de santé publique impactant la sécurité au travail de ceux qui ne peuvent pas se reposer la nuit.***

Il faut prendre un arrêté municipal pour leur faire cesser toute activité nocturne en conformité avec l'arrêté préfectoral du 14 février 2008 (art. 6.1.2 et 6.1.3).

- Faire réaliser par le promoteur de ce site une butte de terre, un merlon arboré qui absorbe les bruits générés par cette exploitation ICPE. La hauteur de ce merlon doit au moins atteindre la hauteur de la voie ferrée grandes lignes et de la déviation RD 1504 soit environ 8 mètres de haut.
- Faire réaliser par la région ou le département, un mur de protection acoustique le long de la déviation RD1504 en bas de la rue Henry Dunant comme cela a été fait le long de cette même déviation au niveau de la maison de l'enfance, en bas de la Croze ou plus au sud le long des lotissements vers le rond-point de la locomotive.

Voilà pour les points retenus. Le cahier revendicatif est en cours de réalisation. Des photos ont été prises pour illustrer le propos et une planche d'images sera réalisée et jointe au cahier que nous remettrons à Madame le Maire et à son conseil municipal.

V – Clôture.

La réunion s'est terminée autour du verre de l'amitié, ce qui a permis à chacun d'entre nous de mieux faire connaissance avec ses voisins dans la bonne humeur. C'est le début d'une collaboration que nous espérons fructueuse. Il semblerait que d'autres voisins veulent se joindre à nous. Vous serez régulièrement tenus informés des échanges avec les élus, par lettre ou pour les « connectés » par mail. Le blog est en cours de mutation et sera opérationnel prochainement.

Nous vous rappelons que nous serons reçus le 23/01/2009 à 19 h 00 à la mairie d'Ambérieu en présence des différents acteurs du dossier Danone/Transalliance.

Pour le bureau,
Et par délégation,
André GAY